



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

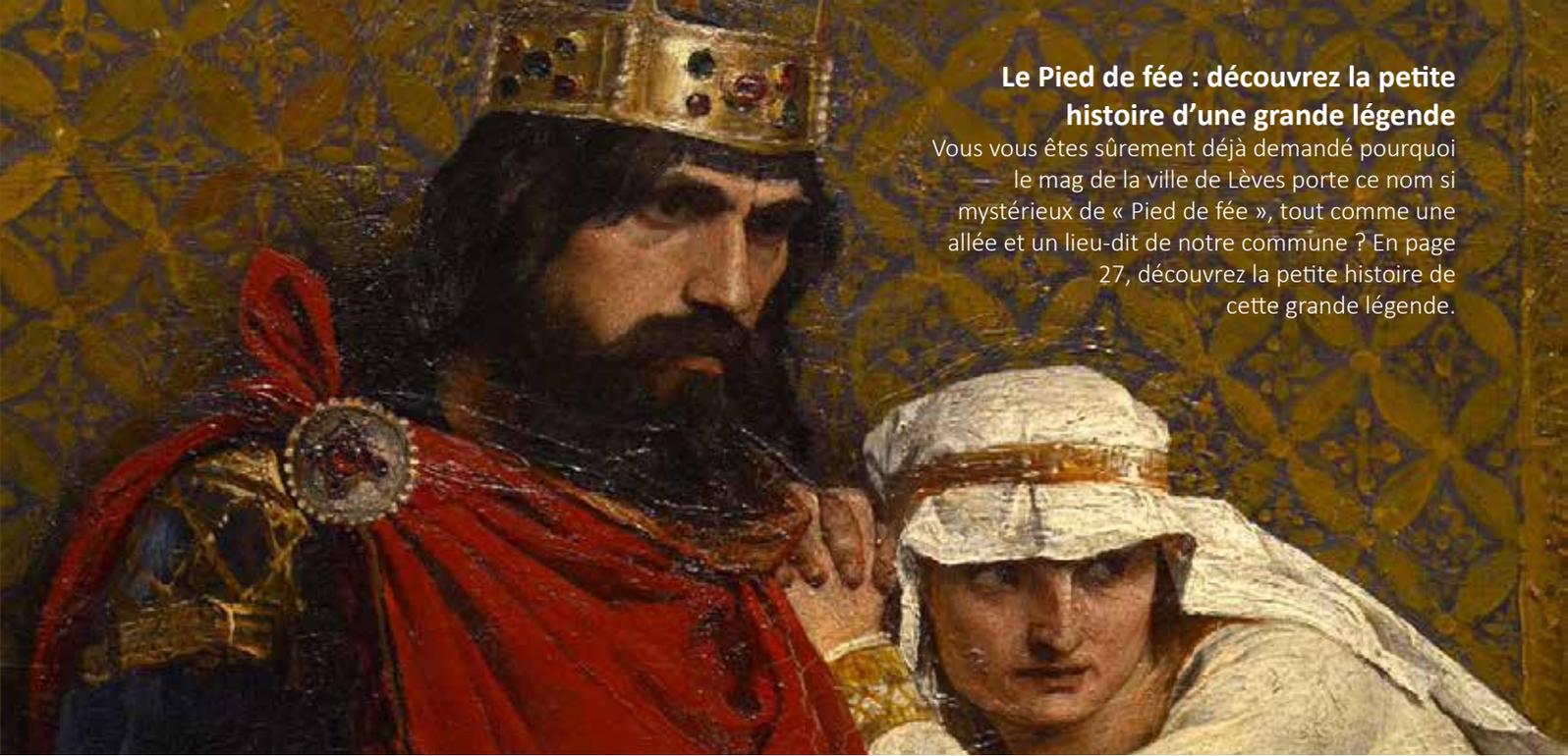
#153 - septembre - octobre 2020

*Bonne
rentrée !*

Rapport d'activités 2019 : comment la municipalité gère votre argent ?

Le Pied de fée : découvrez la petite histoire d'une grande légende

Vous vous êtes sûrement déjà demandé pourquoi le mag de la ville de Lèves porte ce nom si mystérieux de « Pied de fée », tout comme une allée et un lieu-dit de notre commune ? En page 27, découvrez la petite histoire de cette grande légende.



Berthe et son second époux Robert le Pieux (détail d'une toile de Jean-Paul Laurens - 1875).



P4
Vie scolaire
Rentrée 2020



P14
Finances
Rapport d'activités 2019



P6
Petite enfance



P19
Vos élus à l'Agglo



P8
Action sociale
Réseau de solidarité



P20
Histoire locale
90 ans de la catastrophe de Chavannes



P10
Economie
Participez au sondage sur le marché



P22
Actualité
Vie de la commune et des associations



L'ÉDITO DU MAIRE



Le Mag de la ville de Lèves évolue. Nous l'avons voulu plus agréable à lire, et plus respectueux de l'environnement, tout en gardant le même principe d'organisation des rubriques, que vous connaissez bien désormais. Vous êtes invités à découvrir la nouvelle formule au fil des pages, au sein desquelles vous pouvez (re)découvrir la légende du Pied de fée...

A l'heure où j'écris ces lignes (fin juillet), nous ne savons pas quelle sera la situation sanitaire à la rentrée de septembre. Après un printemps bien difficile, il nous faut veiller à anticiper de nouvelles mesures contraignantes pour éviter une nouvelle vague épidémique. Quelle que soit la situation de septembre, les agents municipaux seront prêts à accueillir nos enfants dans les meilleures conditions, au sein des nombreux services dont ils peuvent bénéficier. Au total, ce sont 550 élèves qui sont attendus en cette rentrée dans nos deux écoles.

Nous avons été contraints d'annuler plusieurs événements, comme le pique-nique de rentrée et la fête de l'abeille. Le Forum des associations a pu être maintenu, dans le respect des gestes barrières, afin que vous puissiez venir en toute sécurité découvrir les nombreuses activités proposées à Lèves, en espérant leur retour à la normale au plus vite.

Un mot également pour nos entreprises, dont certaines souffrent durement de la crise, et à qui nous souhaitons une reprise économique durable. Je vous invite à donner votre avis sur le marché de Lèves, auquel nous souhaitons redonner un nouveau souffle.

Lors du conseil municipal de juin, nous avons adopté le compte administratif 2019, retraçant l'ensemble des dépenses et recettes de l'année dernière, que ce Pied de

fée vous présente dans les grandes lignes. Nous y avons également voté le budget supplémentaire 2020, qui prend en compte les premiers impacts de la crise de la Covid-19, avec des recettes moins importantes que prévues et des dépenses exceptionnelles liées à une situation qui doit nous appeler à la grande prudence, et à maintenir plus que jamais une gestion responsable de vos deniers.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons décidé de transférer le service petite enfance du CCAS vers la ville, pour davantage de simplicité de gestion, d'équité de traitement entre les agents, et un renforcement de la démocratie municipale. Le CCAS se verra renforcé sur ses missions premières (aides sociales, accompagnement aux personnes âgées, logements sociaux) et comme j'ai pu l'évoquer dans mon édito précédent, nous souhaitons pérenniser et développer le réseau de solidarité locale, avec la participation du plus grand nombre. Que vous soyez demandeurs ou offreurs de services bénévoles, je vous invite à remplir le questionnaire dédié.

Solidaire et attractive, notre jolie commune l'est assurément. Les programmes immobiliers en cours, qui prévoient une mixité sociale et intergénérationnelle fidèle à l'identité de Lèves, se vendent bien. Et plusieurs professionnels au service des familles s'installent chez nous. C'est ainsi que nous voyons l'arrivée de cinq jeunes orthophonistes, avenue Marcel Proust, et l'ouverture de micro-crèches privées aux horaires élargis, route de Chavannes. Nous leur souhaitons la bienvenue, comme je souhaite à chacun d'entre vous une belle rentrée.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

RENTRÉE 2020-2021



550 enfants sont attendus au sein de l'école maternelle Jean-Pierre Reschoeur (8 classes) et de l'école élémentaire Jules Vallain (14 classes). Nous faisons le point avec Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire en charge des affaires scolaires, de la petite-enfance et de la jeunesse.



Interview de Marie-Hélène FERREIRA

Adjointe au maire en charge de
la vie scolaire, la petite-enfance,
l'enfance et la jeunesse

P2F : Marie-Hélène Ferreira, comment abordez-vous cette nouvelle rentrée ?

Avec beaucoup de prudence, étant donné que nous sommes soumis au risque d'une nouvelle vague de l'épidémie de la Covid-19, et que nous devons sans nul doute nous adapter à des changements réguliers de consignes gouvernementales. Si les services de la commune, qui avaient très bien réagi ce printemps, sont désormais rôdés, j'espère néanmoins que leur charge de travail pourra revenir petit à petit à la normale et que nos enfants pourront retrouver les activités

qu'il n'était plus possible de leur proposer eu égard aux contraintes sanitaires.

P2F : Quelles sont les nouveautés de cette rentrée ?

Comme cela a été développé par le maire dans le précédent numéro du Pied de fée, le service de transport scolaire a été réorganisé en profondeur, afin de faire des économies durables, plus que jamais nécessaires, tout en maintenant ce qui nous paraissait essentiel, à savoir les circuits du matin et du soir, ainsi que les sorties scolaires. Après avoir reçu en juillet les représentants des parents d'élèves, qui se faisaient le relai d'une contestation d'un certain nombre de parents, nous avons décidé de revoir le tarif du transport, le passant de 20 euros par trimestre et par enfant, à 20 euros par an et par enfant, avec un tarif à - 50 % à partir du 3^{ème} enfant. L'ensemble des autres services et des tarifs associés reste inchangé.

P2F : Qu'en sera-t-il des sorties scolaires ?

Nous nous sommes très clairement engagés à continuer à donner les moyens permettant aux équipes éducatives d'organiser les sorties scolaires qui rentrent dans le cadre de leurs enseignements pédagogiques. Pour cela, nous sommes en lien avec les deux directeurs des écoles pour ajuster les moyens à leurs besoins. Cette année signe l'arrivée d'un nouveau directeur pour l'école élémentaire Jules Vallain, avec qui j'aurai à cœur de travailler en confiance, en plaçant l'intérêt de l'enfant comme priorité.

P2F : Comment s'organisent les accueils de loisirs ?

Nous avons subi une forte baisse de fréquentation cet été, observée dans l'ensemble des communes. Il est difficile là encore de savoir si nous pourrions avoir un retour à la normale dans les prochaines semaines, mais je tiens à remercier les équipes municipales, que ce soit au sein du pôle enfance Jean-Pierre Reschoeur ou au sein de l'Espace Gabriel Loire,

qui mettent tout en œuvre pour accueillir, matin et soir en semaine, le mercredi et durant les vacances scolaires, nos enfants dans les meilleures conditions possibles et en leur proposant des activités appréciées.

P2F : Vous êtes désormais également en charge de la petite enfance. Expliquez-nous pourquoi ?

En effet, dans un souci de cohérence et d'efficacité, le maire a souhaité me confier l'ensemble des dossiers qui touchent à nos enfants, de tout âge. Avec le transfert du service petite enfance du CCAS à la ville (voir pages 6 et 7), je vais pouvoir m'occuper également des sujets qui touchent les plus petits, que nous sommes heureux d'accueillir au sein de nos différentes structures. Je serai également en lien avec les professionnels du secteur et les assistantes maternelles. C'est avec beaucoup de motivation que j'aborde cette nouvelle mission.

LE PORTAIL FAMILLES

Ce service vous permet de gérer en ligne la facturation et vos inscriptions aux services périscolaires :

- Accueil de matin et/ou soir
- Cantine
- Accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires)

Le service du transport scolaire, 2 cars mis à disposition des jeunes Lévois le matin et le soir, est disponible sur inscription papier (téléchargeable sur le site leves.fr). Les inscriptions ne seront acceptées que dans la limite des places disponibles.



OUVERTURE D'UNE 8^{ÈME} CLASSE

Après avoir bénéficié de l'ouverture d'une 7^{ème} classe l'année dernière, l'école maternelle Jean-Pierre Reschoeur verra l'ouverture d'une 8^{ème} classe en cette rentrée 2020-2021, face à l'accroissement du nombre d'enfants inscrits, et suite à la décision gouvernementale d'améliorer le taux d'encadrement pour le premier cycle d'apprentissage (grande section – CP). A l'heure où nous mettons sous presse, environ 190 enfants de maternelle sont attendus cette année.



TRANSFERT DU SERVICE À LA VILLE



Lors du conseil d'administration du CCAS (Centre communal d'Action Sociale) du 23 juin, et du conseil municipal du 29 juin, la municipalité a décidé de transférer le service petite enfance du CCAS à la ville. Explications avec Dominique Schuhmacher, directrice générale des services de la ville.



Interview de
Dominique SCHUHMACHER
Directrice générale des services

P2F : Dominique Schuhmacher, pouvez-vous nous expliquer ce qui a conduit à transférer le service petite enfance du CCAS à la ville ?

Cela procède à la fois d'un choix technique et d'un choix politique. Techniquement, ce transfert permettra d'apporter une plus grande simplicité de gestion aux services de l'administration générale, ainsi qu'un gain de temps. Les agents bénéficieront d'une équité de traitement, tout en conservant leur traitement indemnitaire, qui s'était déjà vu être amélioré pour nombre d'entre eux ces deux dernières années. D'ailleurs, cette décision de transfert a reçu l'approbation des représentants du personnel lors du Comité technique qui s'est tenu en juin.

Politiquement, et c'était une volonté de monsieur le maire, le transfert du service petite enfance à la ville relève d'une avancée démocratique, puisque ce sera désormais le Conseil municipal dans son ensemble qui débatera et votera les

budgets de ce service, qui pèse pour près de 800 000 euros annuels.

P2F : Comment ce transfert va-t-il se réaliser concrètement ?

Maintenant que les décisions sont actées par le conseil d'administration du CCAS et par le conseil municipal, nous allons travailler à l'intégration du budget consacré à la petite enfance au sein du budget principal de la commune. L'intégration se fera concrètement à compter du 1^{er} janvier 2021, avec un nouvel organigramme mis à jour au même moment (cf page 7). Je rappelle que la ville de Lèves compte au total près de 100 agents, avec un peu plus de 80 ETP (équivalent temps plein).

P2F : Qu'en est-il de l'avenir du CCAS ?

Obligation légale pour les communes de plus de 1500 habitants, avec un conseil d'administration qui doit se tenir au moins une fois par trimestre, le CCAS de Lèves sera recentré sur ses missions premières, en lien avec le CIAS (Centre intercommunal d'action sociale), les services sociaux du Département et les autres structures sociales locales. Les élus ont également souhaité s'appuyer sur le CCAS pour développer le réseau de solidarité locale, qui a été expérimenté pendant le confinement (cf pages suivantes).

■ LES ASSISTANTES MATERNELLES AU PÔLE ASSOCIATIF DU MOUSSEAU

L'association des assistantes maternelles de la Vallée de l'Eure (ADAMVE) apporte son aide et son soutien aux assistantes maternelles agréées lévoises en proposant des activités diverses pour les enfants. Elle se réunit tous les matins de 9h30 à 11h30 au sein du Pôle associatif du Mousseau. Une salle du bâtiment a été rénovée pour pouvoir les accueillir dans un espace chaleureux et adapté aux tous petits.

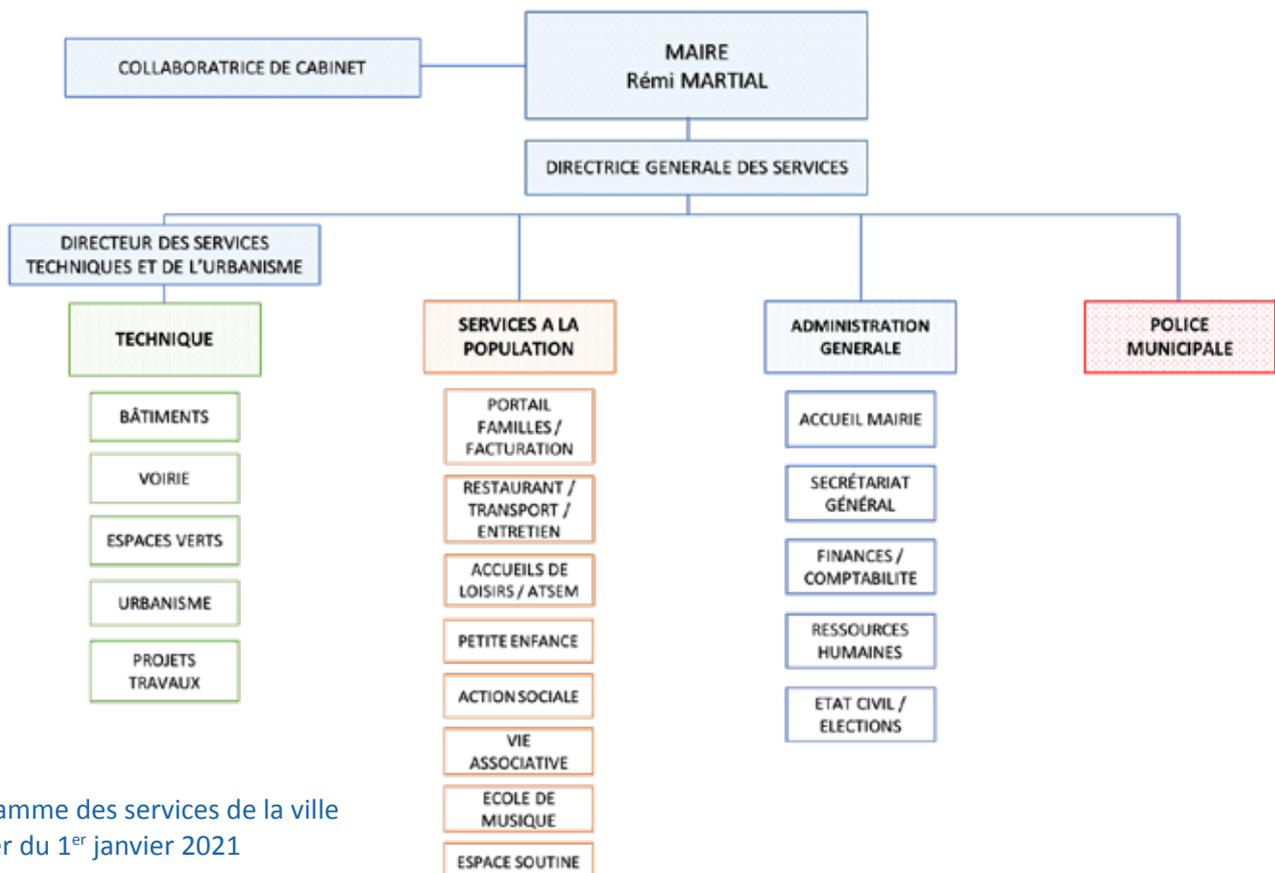
Infos : 06 60 18 48 95 / christine.bonnefond@gmail.com



■ DEUX MICRO-CRÈCHES PRIVÉES S'INSTALLENT À LÈVES

Situées aux 80 et 80 bis route de Chavannes, chacune pourra accueillir 10 enfants, de 5h30 à 22h30 à partir de septembre 2020. Les enfants sont encadrés par toute une équipe pluridisciplinaire : une infirmière, une éducatrice de jeunes enfants, deux auxiliaires de puériculture. L'équipe est formée à un regard novateur et respectueux. Les enfants sont actifs, chantent, dansent, se déguisent, cuisinent, mettent la table, s'entraident, se massent et patouillent...

infos : achilleetcamille.com



Organigramme des services de la ville à compter du 1^{er} janvier 2021

LE RÉSEAU DE SOLIDARITÉ LOCALE

Avec le transfert du service petite enfance à la ville (cf page 6), le Centre communal d'action sociale se recentre sur ses missions d'accompagnement social envers les personnes âgées et les personnes les plus fragiles. Faisons le point avec Bénédicte Palluel, adjointe au maire en charge de l'action sociale et vice-présidente du CCAS, et Marie-Pierre David, conseillère municipale déléguée aux solidarités et membre du CIAS (Centre Intercommunal d'Action sociale) de Chartres métropole.



Interview de

Marie-Pierre DAVID, Conseillère municipale déléguée en charge de la solidarité locale
et Bénédicte PALLUEL, Adjointe au maire en charge de l'action sociale et de la mémoire

P2F : Bénédicte Palluel, Marie-Pierre David, expliquez-nous les missions du CCAS ?

Le CCAS a des compétences obligatoires, prévues par la loi, et des compétences facultatives. A Lèves, nous nous concentrons essentiellement sur les demandes d'aides sociales, en lien avec les assistantes sociales et les différentes structures partenaires, sur le suivi des dossiers des logements sociaux, en lien avec les différents bailleurs sociaux présents sur la commune (principalement Chartres métropole habitat, Habitat eurélien et Eure-et-Loir Habitat, qui gèrent un parc de 450 logements), et enfin l'accompagnement envers les personnes âgées. A ce titre, si nous avons décidé d'arrêter le

portage de repas aux anciens, trop coûteux pour une faible satisfaction envers les 40 bénéficiaires, nous travaillons en ce moment à une autre solution, en partenariat avec une structure spécialisée dans le domaine. Nous en reparlerons prochainement.

P2F : Parlez-nous du Réseau de solidarité locale.

Lancé fin mars dans l'urgence du confinement, avec ce souci constant de rester en lien avec les personnes les plus fragiles, le réseau de solidarité locale a mobilisé des Lévois qui ont naturellement proposé leur aide envers les personnes qui pouvaient en avoir besoin (portage de repas, courses, maintien du lien social...). Nous remercions tous ces aidants bénévoles. Dans un contexte où la crise sanitaire risque de se prolonger, et où les moyens publics continueront à baisser, nous voulons essayer de pérenniser et développer ce réseau. L'idée est simple : mettre en lien les personnes qui ont des besoins et celles qui proposent d'aider, dans différents domaines, la commune agissant comme tiers de confiance. Nous vous invitons à construire ensemble ce réseau en participant à l'enquête ci-contre.

P2F : Quels seront vos rôles respectifs ?

L'une (Bénédicte Palluel) a en charge l'ensemble de l'action sociale communale, et l'autre (Marie-Pierre David) viendra à son appui pour faire le lien avec les services du CIAS (Centre intercommunale d'action sociale) de Chartres métropole, et pour développer le Réseau de solidarité locale. Nous sommes complémentaires, en suivant une logique simple : moins de moyens publics, mais tout autant d'accompagnement social.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS (mandat 2020 - 2026) :

Rémi MARTIAL – président de droit

Représentants élus de la collectivité : Bénédicte PALLUEL (Vice-présidente) - Marie-Pierre DAVID - Yoan HUBERT - Sandrine BLIN - Muriel DEGUINE - Marie-José GUILLET

Membres extérieurs nommés : Christian PATIN (ADSEA) - Denis VERNADAT (FAC) - Édith LAGRANGE-GIRARD (UDAF) - Michèle GALLET (Charles Gautier) - Georgette BODIN - Catherine RIVIERRE

CONSTRUISONS ENSEMBLE LE RESEAU DE SOLIDARITÉ LOCALE ENQUÊTE

Cette enquête s'adresse à tous les Lévois, qui peuvent avoir des petits besoins du quotidien, et à ceux qui souhaitent donner un peu de leur temps bénévole. Merci de bien vouloir cocher les cases correspondantes (plusieurs choix possibles) et de remplir le bulletin.

OUI, j'ai besoin d'aide bénévole **OUI, je souhaite aider bénévolement**

J'ai besoin que l'on m'apporte des repas Je propose de porter des repas

J'ai besoin que l'on me fasse des courses Je propose de faire des courses

J'ai besoin que l'on m'aide au jardin Je propose d'aider au jardin

J'ai besoin que l'on m'appelle de temps en temps Je propose d'appeler de temps en temps

J'ai besoin que l'on me co-voiture Je propose de co-voiturer

J'ai besoin d'aide aux devoirs Je propose de l'aide aux devoirs

..... Autres propositions Autres propositions

.....

.....

NOM :

Prénom :

Age :

Adresse complète :

Tel portable : **Tel fixe** :

Email :

Questionnaire à renvoyer dûment rempli par courrier ou directement dans la boîte aux lettres de la mairie (4 place de l'Eglise - 28300 LEVES) ou par courriel (contact@leves.fr).

SONDAGE SUR LE MARCHÉ DE LÈVES

DONNEZ VOTRE AVIS

1. Fréquentez-vous le marché de Lèves ? oui non

Si oui :

- A quelle fréquence ?

Tous les vendredi Environ une fois par mois Occasionnellement

- Quel(s) commerce(s) non sédentaires fréquentez-vous ?

Poissonnier Primeur Vendeur d'huile d'olives Ecailler

Autre(s) :

Si non, pourquoi ?

2. Fréquentez-vous d'autres marchés alentour ? oui non

Si oui : le(s)quel(s) :

Chartres (samedi) Chartres (mercredi) Mainvilliers Saint-Prest

Champhol Autre(s) :

Si non : pourquoi ?

3. Le vendredi vous semble-t-il être un jour pertinent pour le marché de Lèves ?

oui non ne sait pas

Si non : pourquoi ?

4. Hormis le vendredi, quel jour de marché à Lèves vous paraîtrait le plus pertinent ?

.....

5. Seriez-vous intéressé par un marché en fin de journée (vers 16h / 20h) le vendredi ?

Oui, chaque semaine Oui, une fois pas mois Oui, occasionnellement Non

6. Seriez-vous intéressé d'étendre le marché à d'autres commerces qu'alimentaires ? oui non

Si oui, quel(s) type(s) de commerce(s) ?

Si non, pourquoi ?

7. Avez-vous des commentaires, idées, souhaits ?

.....

Questionnaire à renvoyer dûment rempli par courrier ou directement dans la boîte aux lettres de la mairie (4 place de l'Eglise - 28300 LEVES) ou par courriel (contact@leves.fr). Vous pouvez mettre vos coordonnées au verso.

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LÉVOISE



Interview de
Antonin GILLETTA
Conseiller municipal délégué
en charge des relations avec les
acteurs économiques.

P2F : Antonin Gilletta, vous êtes le nouvel élu en charge de la vie économique. En quoi cela consiste-t-il ?

En effet, j'ai rejoint l'équipe municipale à la suite des élections du 15 mars dernier, et suis heureux de pouvoir participer concrètement au dynamisme de notre commune. Professionnellement, je suis consultant auprès des entreprises, et connais bien le milieu entrepreneurial. Ma mission consiste à être à l'écoute des professionnels de la commune et à faire le lien avec les différents partenaires, en particulier Chartres métropole, collectivité compétente en matière économique et qui gère les zones d'activité.

Je suis en ce moment même particulièrement attentif des conséquences de la crise de la Covid-19, qui touche parfois gravement certaines entreprises lévoises. Qu'elles sachent qu'elles ont tout le soutien de la municipalité.

P2F : Quelle est la situation économique lévoise ?

Nous avons la chance de disposer de nombreuses entreprises, une centaine au total, avec une diversité d'offre : artisans, commerçants, professionnels libéraux. Nous accueillons également plusieurs institutions du secteur médico-social, dont la fondation d'Aligre qui avec 300 agents est le premier employeur de Lèves. Le pôle d'activités lévois, composé de plusieurs dizaines de TPE, est essentiellement destiné à l'artisanat de la maison. Lors du mandat précédent, plusieurs d'entre elles se sont rassemblées sous l'association du GEPAL (Groupement des Entreprises du Pôle d'Activités Lévois). Nous souhaitons accompagner le développement du pôle, en lien avec le projet d'A154 pour lequel le conseil municipal

s'est prononcé favorablement à plusieurs reprises et que nous souhaitons voir aboutir dans les meilleurs délais. En centre-ville et dans les quartiers, nous avons 20 commerces, qui nous permettent de disposer des services essentiels de proximité. L'un de nos défis de ce mandat sera de renforcer l'attractivité du commerce de centre-ville avec notre projet cœur de village, comme celui de réussir à améliorer l'offre médicale.

P2F : A ce propos, qu'en est-il du projet de maison de santé ?

Il nous a fallu du temps afin de trouver un partenaire qui porte le projet à 100%, l'idée étant que les logements qui seront construits conjointement financeront la surface destinée à recevoir des professionnels de santé dans de bonnes conditions (sur environ 300 m²). Chartres métropole habitat portera le projet, et nous sommes actuellement en train de discuter de plusieurs offres architecturales, afin de permettre une bonne insertion au sein du parc du Bois lion, rue de la Chacatière.

La difficulté sera d'attirer des médecins généralistes, pour lesquels nous souhaitons réserver deux lots. Comme partout ailleurs dans la région, nous subissons la forte baisse de la démographie médicale, conséquence de mauvaises décisions nationales passées. Malgré tout, nous avons confiance en l'avenir et en notre capacité à attirer de nouveaux professionnels, au sein de notre projet de maison de santé ou dans le cadre de projets indépendants, en témoigne l'arrivée en cette rentrée d'un cabinet d'orthophonistes avenue Marcel Proust. La réussite de notre projet de maison de santé sera l'affaire de tous, et j'en appelle à tous ceux qui peuvent avoir des contacts de nous mettre en lien.

P2F : Le Maire souhaite donner un nouveau souffle au marché de Lèves. Comment faire ?

C'est l'une de mes missions pour ce début de mandat. L'idée étant de mieux connaître les besoins des Lévois, je remercie chacun de bien vouloir remplir le sondage ci-contre.

■ UN CABINET D'ORTHOPHONISTES S'INSTALLE À LÈVES

Cinq jeunes orthophonistes chartraines, jusqu'ici installées dans plusieurs lieux de l'agglomération, ont décidé d'investir dans un projet commun, en ouvrant un cabinet dans une maison, au 3 avenue Marcel Proust. Bienvenue à Sarah Clémentoni, Hélène Lhermitte, Julie Ré, Berthille Tulpain et Florence Vergnaud.

CÉRÉMONIE DE L'APPEL DU 18 JUIN



Un comité réduit de représentants de la municipalité et de l'ULAC s'est réuni devant le Monument aux Morts pour célébrer l'appel du Général de Gaulle.

REVISITONS LA COMMUNE À VÉLO



Le 23 juin dernier, une petite équipe d'élus et d'agents a sillonné une partie de la commune à vélo. Cette balade a permis d'identifier des actions à mettre en place dans des zones accessibles uniquement à pied ou à vélo.

SÉCURISATION DE PASSAGES PIÉTONS



Plusieurs passages piétons ont été retracés pour la sécurisation des piétons, comme ici rue de Josaphat.

NOUVEAUX TRACTEURS AUX SERVICES TECHNIQUES



Deux nouveaux tracteurs pour répondre aux besoins de la collectivité pour les missions de transport, d'élagage, de tonte, d'arrosage... Ces investissements de plus de 60000€ permettent d'optimiser les moyens humains et techniques tout en améliorant les conditions de travail des agents.



PARC DU BOIS LION

Les travaux de gros œuvre continuent d'avancer à bon rythme. L'ensemble du quartier continue ainsi sa mutation avec le remplacement des candélabres de la promenade du Bois Lion, les constructions en cours et à venir sur la rue des Vaux de Lèves et bientôt la reprise et la végétalisation des talus de la Chacatière.

VISITE DE FADELA BENRABIA, PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR



Rémi Martial, maire, accompagné d'élus a reçu la visite de Fadela Benrabia, nouvelle préfète d'Eure-et-Loir, en février dernier. Cette rencontre a été l'occasion de visiter notre commune, de rencontrer un groupe d'enfants à l'Espace Gabriel Loire, et de présenter les grands projets à venir tels que la création d'une nouvelle école de musique et la rénovation de l'école élémentaire Jules Vallain.

CONCERT JAZZ DE MARS



C'était le 08 mars dernier qu'Hawa sow and the Soul Seeders se sont produits sur la scène de l'Espace Soutine devant un public venu en nombre pour découvrir cette rencontre Gospel et Soul.

SPECTACLE POUR ENFANTS



L'espace Soutine avait accueilli en février 2020 les Jeunesses musicales de France qui proposent des concerts pédagogiques à destination des écoles de l'agglomération chartraine.

INSOLITE

UNE ÉPAVE REPÊCHÉE DANS L'ÉTANG

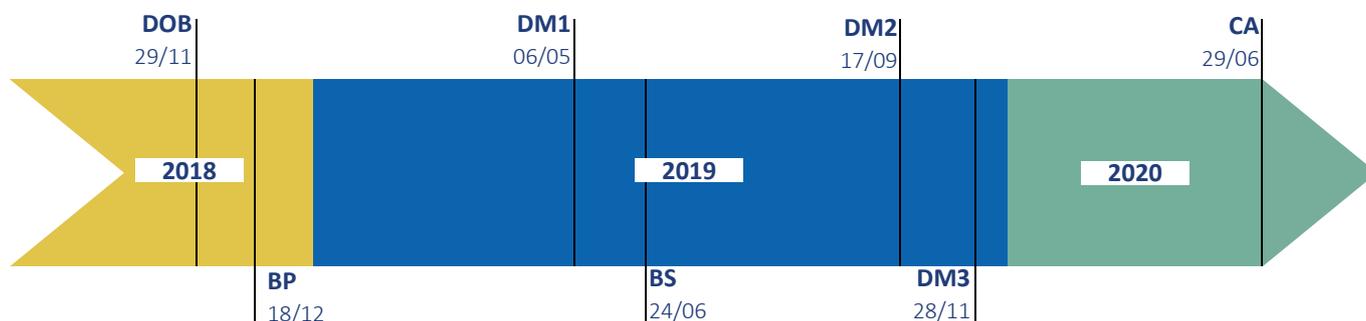
Après la découverte en juin dernier par les sapeurs pompiers d'Eure-et-Loir d'une épave dans l'étang de Lèves, cette dernière a été repêchée le 16 juillet dernier.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Lors de la séance du 29 juin dernier, le Conseil municipal a adopté le Compte Administratif 2019, qui retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées. Le Pied de fée vous présente comment la municipalité gère votre argent.

CALENDRIER BUDGÉTAIRE 2019



DOB : Débat d'Orientations Budgétaires : débat sur l'évolution budgétaire des prochaines années, qui doit précéder le vote du BP.

BP : Budget Primitif, qui prévoit l'ensemble des recettes et dépenses de l'année à venir.

DM : Décisions Modificatives budgétaires, qui apportent des ajustements au budget.

BS : Budget Supplémentaire, voté en milieu d'année, qui permet d'intégrer dans le budget un certain nombre d'ajustements, notamment les sommes réelles des dotations et subventions.

CA : Compte Administratif, voté avant le 30 juin de l'année N+1, qui retrace l'exactitude des recettes et dépenses réellement effectuées.

LES RÉSULTATS 2019

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 716 364,53€	5 593 880,64€
Opérations réelles	4 285 659,37€	5 551 869,48€
Opérations d'ordre	430 705,16€	41 547,47€
Report 2018	0,00€	42 011,16€
RAR* 2020	0,00€	0,00€
INVESTISSEMENT	4 609 480,80€	5 028 912,97€
Opérations réelles	3 908 881,07€	2 720 422,85€
Opérations d'ordre	96 722,77€	485 552,41€
Report 2018	0,00€	918 706,91€
RAR* 2020	603 876,96€	904 230,80€
RÉSULTAT CUMULÉ	9 325 845,33€	10 622 793,61€
Excédent cumulé	1 296 948,27€	

Les résultats du compte administratif 2019 de la commune de Lèves affichent un excédent cumulé de près de 1 300 000 euros. Ces résultats s'expliquent en partie par d'importantes recettes d'investissement (notamment les subventions de l'Espace Gabriel Loire) et par la vente d'actifs de la commune qui ont fortement accentué l'excédent de fonctionnement (cf tableau page suivante).

*RAR = restes à réaliser : dépenses ou recettes engagées en année N pour des opérations qui s'étalent sur plusieurs exercices. Les RAR ne concernent généralement que le compte d'investissement (exemples ici : travaux de l'école Jules Vallain, ou divers travaux routiers).

LE FONCTIONNEMENT

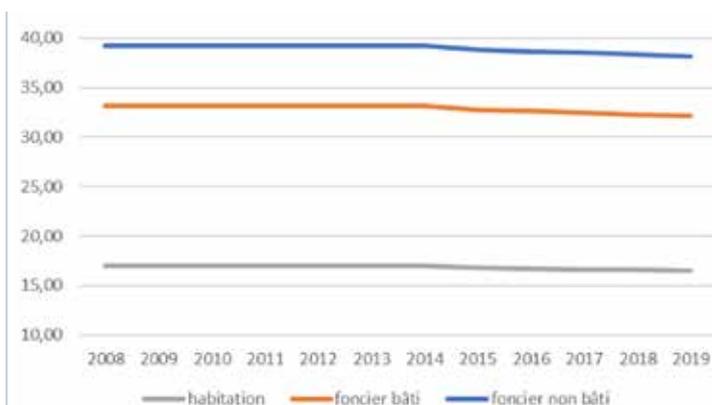
DÉPENSES RÉELLES

CAF BRUTE (excédent)	1 224 334,59€
Charges exceptionnelles	48 616,51€
Charges financières	149 441,25€
Autres charges de gestion courante	287 992,36€
Charges à caractère général	1 110 792,51€
Charges de personnel	2 688 816,74€
DÉPENSES RÉELLES TOTALES	4 285 659,37€

RECETTES RÉELLES

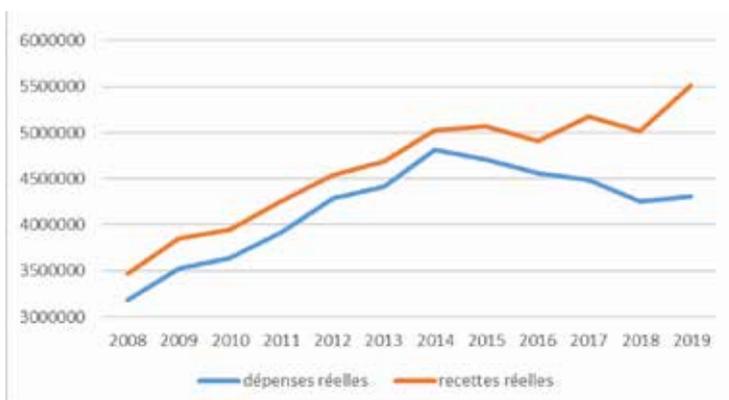
Autres produits de gestion courante	67 619,25€
Produits exceptionnels	446 672,29€
Produits des services	732 554,52€
Dotations et subventions	1 208 400,15€
Impôts et taxes	3 054 747,75€
RECETTES RÉELLES TOTALES	5 509 993,96€

IMPÔTS

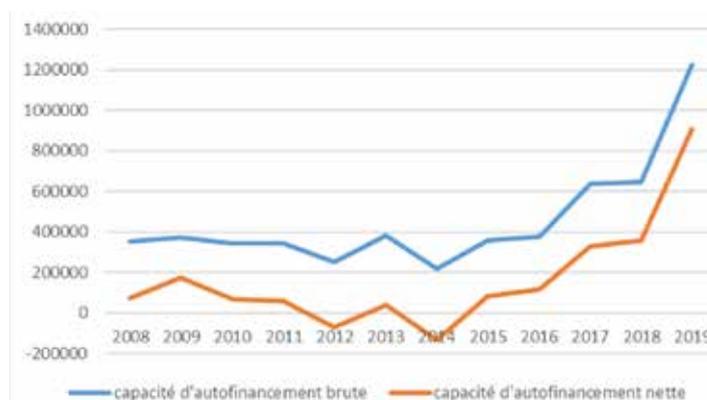


En 2019, pour la 5^{ème} année consécutive, les taux des trois taxes directes locales ont baissé. Les dépenses réelles de fonctionnement ont légèrement augmenté par rapport à 2018, en partie à cause des frais engendrés dans le cadre des dossiers litigieux en cours (av. V. Schoelcher ; parvis de la mairie ; marnières). La forte hausse des recettes s'explique par la vente d'actifs de la commune (qui apparaît dans le tableau en produits exceptionnels). Cela a pour conséquence d'augmenter fortement l'autofinancement, dont une partie est structurelle, à la suite des bons efforts de gestion menés ces dernières années, environ 450 K€ de cet autofinancement 2019 étant conjoncturel.

DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES



AUTOFINANCEMENT



LES INVESTISSEMENTS

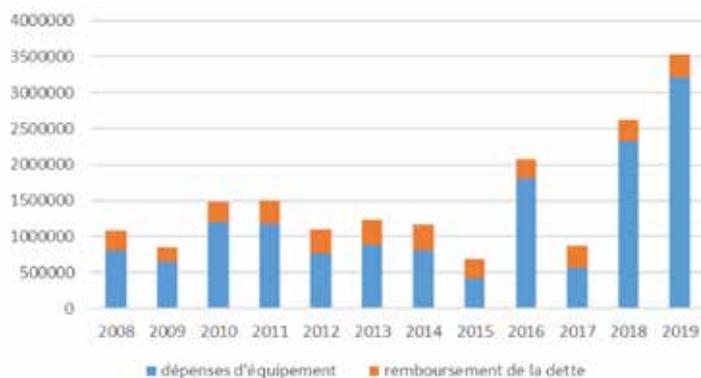
DÉPENSES RÉELLES

Immo incorporelles	89 321,90€
Amortissement dette	334 294,22€
Refinancement dette	353 351,44€
Subvention	500 000€
Immo corporelles	1 190 256,15€
Immo en cours	1 442 007,36€
DÉPENSES RÉELLES TOTALES	3 908 881,22€

RECETTES RÉELLES

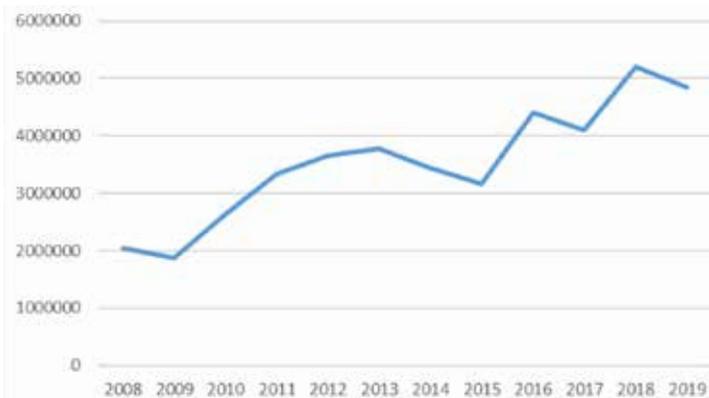
Déficit d'investissement (dont report 2018)	1 188 458,22€
FCTVA	75 457,94€
Taxe d'aménagement	138 666,52€
Refinancement de la dette	358 541,55€
Emprunts	490 000€
Excédents de FCT capitalisés	560 000€
Suventions	1 097 756,84€
RECETTES RÉELLES TOTALES	2 720 422,85€

DÉPENSES

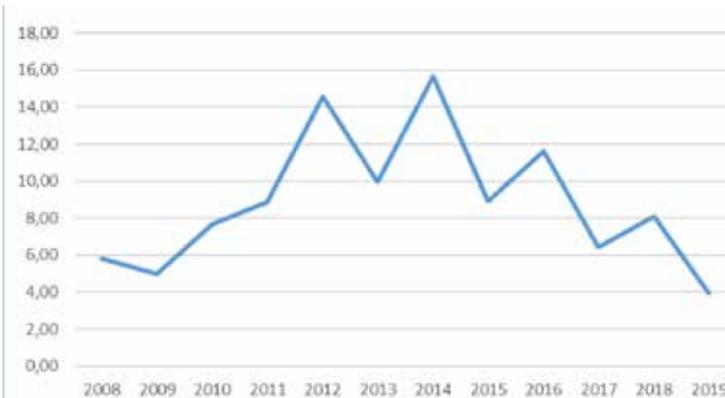


L'année 2019 est une année historiquement haute en terme de volume d'investissement. L'important déficit d'investissement sur les opérations réelles, compensé en partie par des opérations d'ordre, s'explique par le versement reporté de subventions et de FCTVA, prévues en 2020. L'Espace Gabriel Loire, la réfection complète des routes autour de l'ancien champ de foire et les aménagements de l'entrée nord de Lèves ont été les principaux postes de dépenses. Le fort taux de subventions obtenues et la capacité d'autofinancement dégagée grâce à la réduction des dépenses de fonctionnement depuis 2014 ont permis de financer ces projets. Après renégociation des emprunts, l'encours de la dette a diminué de 350 K€, et la capacité de désendettement continue à s'améliorer.

ENCOURS DE LA DETTE



CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT



■ LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2019

L'Espace Gabriel Loire a coûté près de 1 200 000 euros de dépenses, sur sa partie 2019. Les divers aménagements de voirie (entrée nord de Lèves, divers aménagements de sécurité, etc.) ont coûté près de 400 000 euros. Les réfections des rues de la Chacatière et Hoche Allart, et la création de la rue des Vaux de Lèves sont partie intégrante de la concession publique d'aménagement, pour laquelle 500 000 euros ont été versés en 2019 à Chartres aménagement. Les interventions sur les bâtiments (notamment le complexe sportif) ont coûté près de 400 000 euros. Le reste des investissements concerne principalement le renouvellement du matériel technique, de l'achat de mobilier (notamment écoles et accueils de loisirs), les installations de jeux pour enfants ou encore les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre pour les futurs travaux de l'école Jules Vallain.

OUVERTURE DE L'ESPACE GABRIEL LOIRE



COEUR DE VILLAGE / CHAMP DE FOIRE



Rue Hoche Allart

RÉFECTION ET SÉCURISATION DE VOIRIE



Pont de l'Eure rue de Longsault

ENTRÉE NORD



INSTALLATION DE JEUX POUR ENFANTS - ÉTANGS



Inauguration par les membres du Conseil municipal des Jeunes

SIGNALÉTIQUE PATRIMONIALE



Mémorial de Chavannes

La ville de Lèves dispose de trois budgets : le budget principal de la commune, le budget annexe de l'Espace Soutine (voté par le Conseil municipal), et le budget autonome du CCAS (voté par le Conseil d'administration du CCAS). L'essentiel du budget du CCAS sera transféré au 1^{er} janvier 2021 vers le budget principal de la commune, suite à la décision de transfert du service petite enfance (voir pages 6 et 7). Voici les résultats des comptes administratifs 2019 du CCAS et de de l'Espace Soutine, votés respectivement le 23 juin et le 29 juin dernier :

■ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	766 314,06€	857 636,96€
Opérations réelles	763 161,64€	838 684,22€
Opérations d'ordre	3 152,42€	0,00€
Report 2018	0,00€	18 952,74€
RAR 2020	0,00€	0,00€
INVESTISSEMENT	3 309,18€	9 742,58€
Opérations réelles	3 309,18€	1 834,08€
Opérations d'ordre	0,00€	3 152,42€
Report 2018	0,00€	4 756,08€
RAR 2020	0,00€	0,00€
RÉSULTAT CUMULÉ	769 623,24€	867 379,54€
Excédent cumulé	97 756,30€	

Le CCAS est une structure administrative qui présente un compte « autonome » de la commune de Lèves. L'essentiel des dépenses et recettes concerne la gestion du service petite enfance (crèches), la part la plus importante des charges étant celles du personnel, et les recettes provenant de la CAF, de la participation des familles, et de la commune (subvention d'équilibre). Les investissements portant sur la maintenance des bâtiments sont directement pris en charge par la commune, propriétaire des locaux.

■ ESPACE SOUTINE

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	50 241,89€	49 654,89€
Opérations réelles	49 618,89€	48 942,40€
Opérations d'ordre	523,00€	0,00€
Report 2018	0,00€	712,49€
RAR 2020	0,00€	0,00€
INVESTISSEMENT	00,00€	623€
Opérations réelles	0,00€	0,00€
Opérations d'ordre	0,00€	623,00€
Report 2018	0,00€	0,00€
RAR 2020	0,00€	0,00€
RÉSULTAT CUMULÉ	50 241,89€	50 277,89€
Excédent cumulé	36,00€	

La commune dispose d'un compte « annexe » qui a vocation à gérer une partie des recettes et dépenses de l'Espace Soutine, afférentes à la saison culturelle (achats de spectacles et frais associés ; recettes de billetterie), et aux locations pour pouvoir récupérer la TVA. Les investissements sur les bâtiments, et les dépenses de gestion technique et administrative sont prises en charge directement sur le compte principal de la commune.



LUNDI 05 OCTOBRE : RÉUNION SUR LES FINANCES MUNICIPALES

De 18h30 à 20h - mairie, salle du Conseil
Venez échanger avec le maire sur le compte administratif 2019
et sur les perspectives financières à venir.
Ouvert à tous

VOS ÉLUS À L'AGGLO



Patrick Le Calvé, Marie-Pierre David et Rémi Martial à Chartrexpo le 16 juillet lors du Conseil communautaire d'installation.

La commune de Lèves est représentée au sein de Chartres métropole par trois membres, élus directement par les Lévois lors des élections municipales et communautaires du 15 mars dernier : Rémi Martial, Marie-Pierre David et Patrick Le Calvé. La commune dispose également d'un membre suppléant, en la personne d'Isabelle Dréano. Les nouveaux élus ont été installés lors de la séance du 16 juillet, où ont été élus le Président (Jean-Pierre Gorges), les 15 vice-présidents, et installés l'ensemble des instances communautaires, notamment les 4 commissions internes et le CIAS où est représentée la commune de Lèves.

Les 4 commissions internes :

- Finances : Rémi Martial
- Développement économique : Patrick Le Calvé
- Services publics environnementaux : Patrick Le Calvé
- Affaires sociales : Marie-Pierre David

Rémi MARTIAL vice-président en charge des « grandes infrastructures de transport »

Lors de la séance d'installation du 16 juillet, Rémi Martial a été élu vice-président de Chartres métropole. Après avoir été en charge du numérique lors du précédent mandat, le président Jean-Pierre Gorges a souhaité lui confier le dossier des « grandes infrastructures de transports ». Il sera notamment en charge de porter la voix de l'Agglomération pour défendre le projet de l'A154, le développement du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) et l'amélioration du transport ferroviaire entre Chartres et Paris et la liaison entre Chartres et Tours.

Marie-Pierre David membre du CIAS

La commune de Lèves est désormais représentée par Marie-Pierre David, conseillère municipale déléguée à la solidarité (voir page 8), au sein du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Social), qui porte les grands projets médico-sociaux de l'Agglomération, notamment celui du futur Ehpad de 180 lits prévu à Rechèvres dans les prochaines années.

QUELQUES CHIFFRES

66 communes membres
112 conseillers communautaires
136 217 habitants



Retrouvez les compétences et toutes les infos sur Chartres métropole sur www.chartres-metropole.fr.

90 ANS DE LA CATASTROPHE AÉRIENNE DE CHAVANNES



Jules Vallain, maire de Lèves, entouré de Louise Damoiseau et Paul Maillard représentant les enfants des écoles pendant l'inauguration.

Le 26 août 1930 a eu lieu une catastrophe aérienne à Chavannes, qui a coûté la vie à six soldats de l'air. Un monument a été dressé l'année suivante par la commune. Pour commémorer les 90 ans de cet événement, une cérémonie est organisée le 26 septembre prochain.

Compte-rendu de l'Inauguration du Monument en 1931 de l'Indépendant d'Eure-et-Loir du 02 juin 1931.

Une cérémonie, à la fois émouvante et simple, a eu lieu dimanche à Chavannes à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des six victimes de la catastrophe aérienne du 26 août 1930.

Ce jour-là - jour funeste hélas ! pour le 22^{ème} régiment d'aviation - un Goliath de la 3^{ème} escadrille s'abattait en fin d'après-midi, au milieu d'un fracas épouvantable, dans la rue principale du hameau. Des ailes, lamentables, émergeaient d'un inextricable amoncellement de débris, les sous-lieutenants Savelli et Ehrmann, les sergents Haspe, Sirey, Merlet et Turgis avaient été tués sur le coup, victimes, comme tant d'autres, de leur foi dans les progrès de la science, victimes,

aussi, il faut bien le dire, d'un matériel que de tragiques et trop nombreuses expériences devaient bientôt condamner. A ces héros modestes, à ces hommes tout jeunes encore, qui sans forfanterie accomplissaient chaque jour leur périlleux devoir, n'ignorant point les dangers qu'ils couraient, des amis sûrs, des parents affligés ont voulu apporter leur tribut d'hommages en même temps que leur souvenir reconnaissant.

Et c'est ainsi que sur l'initiative de Monsieur Jacques Granger, industriel à Évreux, camarade des victimes, un monument a été édifié, qui perpétuera la fin tragique du glorieux équipage.

Ce monument, conçu par M. Granger lui-même fut confié pour son exécution aux soins de la maison Rouard de Paris, s'élève à l'endroit même où vint s'écraser l'avion. Il est d'une

élégante sobriété.

Sur une stèle de pierre, une plaque de bronze a été apposée, qui porte, en relief, au-dessous d'ailes largement déployées l'inscription ; « Morts pour la France ». Plus bas, la maquette d'un Goliath survolant la cathédrale et les hangars du 22^{ème} avec de chaque côté les noms des victimes.

Au cœur de la pierre ont été gravés ces mots : « Aux héros de l'air ». « Honneur et gloire ». La croix de la Légion d'honneur et la médaille militaire complètent cette heureuse disposition.

La cérémonie - inauguration du Monument en 1931

Après un service religieux, célébré dans l'église de Lèves, un cortège s'organisa sur la place.

Précédé des drapeaux de l'Association Fraternelle des Anciens Combattants et de l'UNC, il comprenait d'abord les membres de ces deux sociétés parmi lesquels on remarquait les présidents : Messieurs Édouard Gommier et Desboeufs. Les Sapeurs-Pompiers sous le commandement du lieutenant Julien formaient la haie. Suivaient les autorités : M. Vllain, maire de Lèves, entouré de MM. Mélice, adjoint, Besnard, Chédozeau, Damoiseau, Durand, Jacquet, Moreau, Ringuenoir, Roussin et Torcheux, conseillers municipaux ; le lieutenant-colonel Delanney, commandant le 22^{ème} régiment d'aviation ; un officier du 401^{ème} DCA, de nombreux officiers



Le cortège au carrefour de Lèves pour rejoindre le Monument route de Chavannes.

et sous-officiers du 22^{ème} ; les familles des victimes aux bras chargés de fleurs ; les habitants de la commune, enfin, qui avaient tenu à s'associer en grand nombre à cette émouvante manifestation.

Lentement le cortège gravit le coteau de Chavannes. Il s'arrêta à hauteur des premières maisons du petit village, face au mausolée qu'entourait déjà une garde d'honneur du 22^{ème}, portant le fanion de la 3^{ème} escadrille.

On fit le cercle et tout aussitôt, au milieu d'un silence impressionnant, le sergent Durand procéda à « l'appel des morts ». Un autre sous-officier de la même escadrille, le sergent Duplex, répondit par le pathétique « Mort pour la France ».

A cet instant, un avion qui devait participer dans l'après-midi à la fête aérienne de Chartres et qui depuis quelques instants évoluait à basse altitude au-dessus du hameau, laissa tomber trois gerbes de fleurs. Délicat hommage des aviateurs civils à leurs camarades militaires. Emportées par le vent, les gerbes furent recueillies et pieusement déposées devant la pierre évocatrice.

Deux enfants, Louise Damoiseau et Paul Maillard, vinrent ensuite, au nom de leurs petits camarades, fleurir la stèle de gerbes uniquement constituées par des fleurs des champs et prendre l'engagement solennel d'entourer ce monument de leur tendre respect et de leurs soins les plus attentifs.



INVITATION

**Cérémonie
des 90 ans de la catastrophe
aérienne de Chavannes
1930 - 2020**

SAMEDI 26 SEPTEMBRE

10h : rassemblement devant le Monument,
64 route de Chavannes

Cortège vers la mairie

11h : vernissage d'une exposition sur l'aviation militaire,
suivi d'un vin d'honneur - Mairie.

*L'exposition sera visible aux heures d'ouverture de la
mairie jusqu'au 16 octobre.*

VIE DE LA COMMUNE & DES ASSOCIATIONS

■ VOISINS VIGILANTS : RÉUNION LE 1^{ER} OCTOBRE À LA MAIRIE



Rendez-vous le **jeudi 1^{er} octobre** à 18h dans la salle du Conseil de la mairie pour une réunion des « voisins vigilants » en présence de Matthieu Thibault, commissaire de Police de Chartres, et de Mathieu Bernier, Directeur Départemental de la Sécurité Publique.

Nous recherchons des volontaires dans tous les quartiers pour couvrir l'ensemble de la commune. Plus nous serons nombreux à y participer, plus nous pourrons être efficaces afin d'aider à la tranquillité de tous.

Infos : Lionel Lecointre, conseiller municipal délégué en charge de la sécurité - lionel.lecointre@leves.fr / 06 18 21 59 61

■ ÉCOLE DE MUSIQUE INSCRIPTIONS 2020/2021

L'école municipale de musique de Lèves propose un large choix de disciplines : formation musicale, éveil musical, alto, batterie, chant, clarinette, cor, flûte traversière, guitare, percussions, piano, saxophone, tambour, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle et guitare électrique. Mais aussi des pratiques d'ensemble telles que l'orchestre du 1^{er} cycle, l'orchestre d'harmonie, l'ensemble vocal Cluster, l'orchestre symphonique, la musique de chambre, l'ensemble de guitare et l'ensemble de percussions.

Pour vous inscrire, téléchargez le dossier d'inscription sur leves.fr et déposez-le lors des permanences suivantes :

- mercredi 2 septembre de 14h à 16h à l'école de musique
- Samedi 5 septembre de 10h à 12h à l'école de musique
- Dimanche 6 septembre lors du forum des associations

Les services de la ville restent à votre disposition au :
02 37 180 180 / pierre-emmanuel.dupret@leves.fr

■ PROMENONS-NOUS... AUTOUR DU COUASNON

Dans le cadre de l'Inventaire de Biodiversité communale (cf. P2F #151 mars/avril 2020) mis en place par Eure-et-Loir Nature, nous vous proposons une balade autour du Couasnon le **samedi 03 octobre 2020**.

Profitez de l'automne pour marcher le long du Couasnon et regarder, écouter, sentir, toucher ce monde naturel à portée de mains. Par des histoires, des énigmes, une découverte sensorielle du milieu environnant, nous en apprendrons un peu plus ensemble sur la richesse animale et végétale qui peuple votre quotidien.

Venez découvrir seul ou en famille la diversité du monde vivant autour de chez vous.

Rendez-vous le samedi 03 octobre à 14h00 devant le cimetière de Lèves.

Gratuit – Pour tous les âges - Sur inscription au 02 37 180 180 / contact@leves.fr - **avant le 30 septembre**.

L'ALPL DÉVOILE SON PROGRAMME POUR LA RENTRÉE !

L'ALPL (Association Les Parents des Lèves) reprend du service ! A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, il est encore difficile d'imaginer à la rentrée dans quelles conditions nous pourrions poursuivre et maintenir nos activités...

06/09/2020 - Forum des Association - Adhérez !

26/09/2020 - Assemblée générale de l'ALPL - Tout le monde est le bienvenu !

Septembre / Octobre 2020 - Election des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école. Présentez-vous ! Votez !

31/10/2020 - Bal d'halloween salle Marcel Josse

Décembre 2020 : Animation Père Noël au marché de Noël

■ CHARLES GAUTIER

Coucou, j'espère que la santé est bonne pour tous. Actuellement, je n'ai toujours pas d'information concernant la réouverture des salles pour les jeux du jeudi après-midi, mais croyez bien que je pense à vous. Dès que j'en saurai plus, je ne manquerai pas de vous en informer. Surtout, prenez soin de vous afin de nous permettre de nous revoir soit vers la fin de l'année ou début de la nouvelle année 2021, en espérant que celle-ci sera meilleure.

Amicalement. Votre Présidente : Michèle GALLET

■ GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Après un 2ème trimestre perturbé par le Covid-19 et des vacances qui, nous l'espérons, se sont passées agréablement, il est temps de reprendre nos activités. La gymnastique volontaire est une activité sportive très conviviale, sans esprit de compétition où l'on aime se retrouver pour travailler dans une ambiance sympathique. Les cours sont mixtes, pour adultes à partir de 16 ans. Ils reprennent le **lundi 7 septembre** à Lèves et dans l'agglomération chartraine. Nous espérons que les conditions sanitaires n'empêcheront pas cette reprise.

Les jours et heures de cours restent inchangés. Les cours ont lieu au complexe sportif « Michel Castaing » rue de Josaphat à Lèves.

Tout au long de l'année, des activités diverses sont organisées dans toute l'agglomération chartraine.

N'hésitez pas à nous rejoindre et si vous désirez plus amples informations, vous pouvez vous adresser soit au secrétariat de l'association tél. 02.37.33.09.74 ou par mail :

gymvolontaire-028012@epgv.fr, soit à Nicole DAUVILLIER tél. 02.37.36.41.05. ou Monique BERGER au 02.37.36.46.22

Nous serons présents au forum des associations le dimanche 6 septembre à Lèves.

■ AMAP'TITE TERRE

Amaptite terre soutient des producteurs locaux et offre une diversité alimentaire depuis 2008. En mai 2020, la nouvelle saison, dans un contexte très particulier, a assuré une continuité dans son fonctionnement. En avril dernier, Amaptit'Terre s'est entourée d'un nouveau producteur. Les adhérents de l'association peuvent maintenant commander des bières issues de l'agriculture biologique produites dans la Sarthe. La Ferme Brasserie Blossier, initialement tournée vers l'élevage bovin, produit des bières biologiques et du jus de pomme depuis 1998. La grande majorité des céréales utilisées dans la fabrication des bières sont directement produites sur la ferme. Les producteurs ont une réelle conscience éthique et environnementale en limitant notamment les transports de produits agricoles et en favorisant la biodiversité. Les producteurs de Sarth'Voise proposent une déclinaison de sept bières : blonde, ambrée, brune, blanche, aux épices, spéciale blonde, et grand cru. Il y en a donc pour tous les goûts ! De quoi ravir les papilles de nos adhérents, avec modération bien sûr !

Nous sommes heureux de soutenir Brice qui reprend peu à peu la suite de son père. Ce qui nous conforte dans l'idée que l'agriculture biologique est viable.

■ ULAC

Cette année, les cérémonies du **11 novembre** se dérouleront en fonction des conditions sanitaires qui seront en vigueur à cette époque.

Selon les possibilités, le programme serait le suivant :

10 h : messe – 11 h. défilé vers le Monument aux Morts. A l'issue de la cérémonie, banquet de l'amitié à l'Espace Soutine, ouvert à tous.

De plus amples informations vous seront données en temps utile.

■ C2L

Comme toutes les associations lévoises, le C2L avait dû interrompre ses activités mi-mars, suite à la crise sanitaire de la Covid 19. Certains cours anglais et espagnol ont pu continuer à être dispensés en visio-conférence.

Notre assemblée générale n'a pu eu lieu. Nous devons fêter les 30 ans de notre association, ce n'est que partie remise. Le report de cette manifestation annuelle se fera à l'automne. Il sera demandé à nos adhérents l'approbation des rapports moral et financier par mail. Notre panel de cours reste inchangé, seulement quelque changement de professeurs, espagnol et anglais avec le retour de Brigitte pour les cours anglais enfants (cours le jeudi soir).

Nous participerons au forum des associations le **dimanche 6 septembre**, nous ne prendrons que les nouvelles inscriptions. Un courrier de réinscription pour les adhérents de la saison dernière leur a été envoyé afin de les prévenir. Notre rentrée se fera fin septembre pour les adultes et début septembre pour les enfants.

Je vous dis à très bientôt.

La présidente C2L, Annie CHOLIN

■ AMICALE LAÏQUE

L'actualité sanitaire a contraint la « Boîte à Eux » à revoir ce qui était initialement prévu pour l'année 2020. La troupe préparait avec passion son nouveau spectacle : « LE BOURGEOIS GENTILHOMME » de Molière. Une pièce certes très connue, mais mise en scène de manière plutôt originale. Les représentations annulées de mai dernier seront reportées dans la deuxième quinzaine de mai 2021. En attendant, pour compenser en partie son absence sur les planches de Soutine, la troupe de l'Amicale laïque proposera au public lévois l'un de ses plus grands succès : « LE BAL », les **vendredi 27, samedi 28, dimanche 29 novembre 2020**. Cette pièce hors du commun a été créée et jouée en 2014 à Lèves, puis fut exportée dans le département à maintes reprises. Il est fort à parier que de nombreux spectateurs seront heureux de la découvrir ou de la redécouvrir.

À noter que dans la même semaine, les **mardi 25 et jeudi 26 novembre**, les « Treize à la douzaine », le groupe de musique de l'Amicale, présentera à Soutine son tout dernier spectacle : « TREIZE EN VIE ». Un spectacle de chansons mêlant créativité, émotion et humour.

Bien sûr, nous savons tous que ce futur programmé reste incertain. Il dépendra évidemment de l'évolution des contraintes sanitaires que nous devons observer. Mais croisons les doigts et restons optimistes !

ÉTAT-CIVIL

jusqu'au 24 juillet 2020

Naissance

29.05.2020

Eryn RENAUD

Décès

16.06.2020

26.06.2020

04.07.2020

Bertrand LEQUITTE

Michel BÛCHER

Jeannine DORDOIGNE

URBANISME

jusqu'au 24 juillet 2020

Déclarations préalables
délivrées

APPERT Mickaël AUGE Gérard BENJEBARA Adil Chartres Métropole Concept Construction CAZE Guillaume CAMP Mélanie CLOUET Denis DREANO Ludovic FAUCCONNIER Christian FEUILLATRE Claude FOUSSEREAU Jonathan GIRET Nicolas	12 rue Georges Sand 23 avenue Gérard Philipe 1 rue saint Gilles 2 avenue de la Paix 48 avenue de la Paix 7 rue de Bailleau 36 rue du bout du Val 14 rue des Lucasses 31 avenue Gérard Philipe 76 rue de Bailleau 8 rue de Longsaut 76 rue de Longsaut 2 rue Brissot	Clôture Volet roulant porte d'entrée Piscine Aménagement plan vert Clôture/Portail Façade Clôture Clôture Clôture Peinture toiture Surélévation clôture Réfection couverture Extension Extension/Bardage/Terrasse	GOUGIS Laurent HEMON Laura LOISEAU Mickaël MACE Carole MARCAULT Martine MARCHAND Roger MERCIRIS Gabriel MATTER Philippe PERTHUIS Patrick PETITDEMANGE Yann PICHÉREAU Olivier VENTALON-TARDY WE COCON	1 rue de la vallée Baron 13 rue du moulin à vent 84 avenue de la Paix 4 bis allée des graviers 53 bis rue bout du Val 4 rue des grands prés 5 route du bois de Lèves 1 allée des Iris 38 rue de Longsaut 11 rue Pablo Neruda 111 route de Chavannes 18 rue Pablo Neruda 80 route de Chavannes	Portail + Pilier Peinture volets Isolation thermique Agrandissement fenêtre/Velux Agrandissement garage Ravalement mur de clôture Changement velux Clôture Pergola Pergola Création ouverture grange Volets Changement destination de bien
---	---	--	--	---	--

Déclarations préalables
en instruction

ADAPEI28 Alliance Française Energie CARREAU Yves CHARRIER Jean-Valéry DA MOTA Anthony DE MEERSMAN Jerome DURAND Guy EPIE Thierry HAMELIN Bruno JOAO NTEMO Fabien LEGRAND Marie-Pierre	6 rue Antoine de st Exupéry 14 rue de la Butte Celtique 103 bis avenue de la Paix 3bis rue de la pointe à l'Hermitte 4 allée des Iris 40 avenue Gérard Philipe 37 ter rue du bout du Val 5 rue Brissot 13 avenue Victor Schoelcher 8 rue Flora Tristan 2 rue de Longsaut	Aménagement locaux Isolation et panneaux Rénovation façade Changement à usage commercial Remplacement portail Pose chassis toit Clôture Clôture Abri jardin Création ouverture Garde-corps et fenêtre	LE LAY Delphine MAILY Michel MERIAUX Jérémie POSA Moïse POULLARD Alain THEBAUT André TIREAU Didier TURPIN Maxime VILLAIN Charles VINCENT Marc VINCENT Jacqueline	20 rue Jean Jaurès 18 avenue Victor Schoelcher 6 route de Chavannes 5 Allée des Charmes 53 rue de Josaphat 73 rue de Bailleau 37 rue des Hauts de Fresnay 111 avenue de la Paix 120 route de Chavannes 80 route de Chavannes 15 rue Jules Vallain	Création ouvertures Porte garage et portillon Changement destination bien Extension Réfection toiture Ravalement Peinture façade Fenêtres et volets Toiture et volet Portail Dalle d'entrée + gouttière
---	--	---	--	---	---

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 29 JUIN 2020

1. Exercice 2019 – Certification des comptes de gestion du receveur

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; Il convient de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution des budgets « ville de Lèves » et « Soutine » de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la commission « Affaires générales » du 23 juin 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2. Exercice 2019 – Comptes administratifs - Annexes

Conformément aux articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes administratifs de l'exercice 2019 sont arrêtés et soumis au Conseil municipal pour approbation.

VU la commission « Affaires générales » du 23 juin 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 24 voix pour, 3 abstentions (Mmes GUILLET et GONZALEZ-RUIZ et M. GILLOT),

APPROUVE les comptes administratifs de l'exercice 2019 de la commune de Lèves et de l'Espace Soutine, tels que présentés, dont les résultats cumulés s'élevaient à :

Résultats cumulés exercice 2019 :

Commune de Lèves = 996 594,44 euros

Espace Soutine = 36,00 euros

3. Exercice 2019 – Comptes administratifs – Affectation des résultats

CONSIDERANT les résultats du compte administratif 2019 approuvés ce jour,

VU la commission « Affaires générales » en date du 23 juin 2020,

Considérant les résultats cumulés :

Commune de Lèves = 996 594,44 euros

Espace Soutine = 36,00 euros

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Budget principal

Report en fonctionnement (R002) : 281 686,38

Affectation en investissement (R1068) : 595 829,73

Report en investissement (R 001) : 119 078,33

- Budget Espace Soutine

Report en fonctionnement (D002) : 587,00

Report en investissement (R 001) : 623,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 3 abstentions (Mmes GUILLET

GONZALEZ-RUIZ et M. GILLOT),

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2019 tels que présentés ci-dessus.

4. Exercice 2020 – Budgets Supplémentaires – Annexes

Après avoir pris connaissance des projets des budgets supplémentaires pour l'exercice 2020 pour le budget principal de la ville de Lèves et celui de l'Espace Soutine joints en annexe.

VU la commission « Affaires générales » en date du 23 juin 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 3 oppositions (Mmes GUILLET GONZALEZ-RUIZ et M. GILLOT),

VOTE tels que présentés, les budgets supplémentaires 2020.

5. Personnel communal – Ouverture de postes pour les emplois saisonniers des accueils de loisirs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Afin d'assurer le fonctionnement, l'encadrement et l'animation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Maternel, Primaire et de l'Espace Jeunes durant la période estivale 2020, il est nécessaire de créer des emplois saisonniers d'Adjoint d'Animation de 2ème classe.

agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à accroissement saisonnier d'activité.

Les recrutements seront effectués en fonction des effectifs prévisionnels et selon les ratios d'encadrement fixés réglementairement. La rémunération s'effectuera selon les grilles indiciaires et variera selon les fonctions des candidats retenus.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 (agents saisonniers),

VU l'avis du comité technique en date du 15 juin 2020,

VU la commission « Affaires générales » du 23 juin 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la création d'emplois saisonniers d'adjoint d'animation de 2ème classe,

HABILITE l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants selon les modalités fixées ci-dessus.

6. Transfert de compétence « Petite enfance » du CCAS à la commune de Lèves

Le Centre Communal d'Action Sociale a la compétence « Petite enfance » et gère à cet égard 3 structures.

Ces dernières sont :

-Un multi accueil de 40 places,

-Une micro crèche de 10 places,

-Un service d'assistantes maternelles.

Un poste administratif vient en appui des services « petite enfance ».

Depuis plus de deux années, les services supports tels que la direction, les ressources humaines, les finances sont mutualisées.

En janvier 2014, le conseil d'administration du CCAS avait voté favorablement au transfert « Jeunesse » à la ville dans un souci d'harmonisation de l'organisation. Aujourd'hui, il convient de poursuivre cette démarche. En effet, ces différents services sont amenés à partager leur pratique dans le cadre de l'apprentissage de l'enfant entre les différents paliers (petite enfance, maternelle, élémentaire). Le regroupement de l'ensemble des structures éducation, jeunesse et petite enfance à la commune permettra une simplification en matière de tarification pour les familles.

En outre, le CCAS connaît des problèmes de trésorerie puisque 80 % de son budget sont liés aux charges de personnel des structures petite enfance, charges versées mensuellement alors que la CAF procède au règlement de sa participation à hauteur de 70 % en deux versements. Pour toutes ces raisons, il est proposé de transférer la compétence « Petite Enfance ». Ce transfert s'accompagne du transfert des moyens humains à savoir un poste administratif dès le 1er juillet 2020, et le personnel exerçant au sein des structures Petite Enfance à compter du 1er Janvier 2021.

Au niveau financier :

- les recettes inscrites aux comptes 70 et 74 seront versées à la ville de Lèves dès le 1^{er} janvier 2021,

- la subvention d'équilibre versée par la commune sera révisée en conséquence,

VU l'avis du comité technique en date du 15 juin 2020,

VU les commissions « Services à la population » et « Affaires générales » des 22 et 23 juin 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de la compétence Petite enfance du CCAS à la ville de Lèves,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce transfert.

Retrouvez l'intégralité des compte-rendus sur [leves.fr](https://www.lèves.fr)

TRIBUNES

MAJORITÉ

Le 29 juin dernier, le Conseil municipal a voté successivement le compte administratif (CA) 2019, qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes effectuées l'année dernière, et le budget supplémentaire (BS) 2020, qui apporte des modifications au budget primitif voté en décembre dernier.

Le CA confirme la bonne gestion menée durant notre premier mandat. 5^{ème} baisse consécutive des impôts, diminution des dépenses de fonctionnement et augmentation des investissements, tout cela rappelons-le dans le contexte de baisse des dotations de l'Etat : nos résultats sont globalement à la hauteur des engagements que nous avons pris devant vous.

Quant au BS, celui-ci enregistre les premiers effets de la crise de Covid-19, qui affecte fortement les comptes de la commune. Face à la situation qui s'impose à tous, nous avons été contraints de voter une hausse de 198 000 € des dépenses de fonctionnement, en grande partie due aux achats de masques, de produits et de matériels de protection, pour la population, et pour les agents et écoles. 100 000 € ont été provisionnés afin de faire face à l'éventualité de nouvelles consignes sanitaires à la rentrée.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, se voient réduites, essentiellement à cause de la fermeture des services au cours du printemps, et aussi avec la perte de recettes de DMTO (droits de mutation) eu égard à la baisse du marché immobilier. Au total, nous avons voté une baisse de recettes de 83 000 € par rapport à ce que nous avons prévu initialement.

Résultat : la capacité d'autofinancement 2020 est fortement réduite, passant pour la CAF brute de plus de 700 000 € à moins de 500 000 €. **Le retour à la normale, avec la reprise d'activités durable du monde économique et de nos services, est souhaité** pour que nous puissions retrouver les marges de manœuvre que nous avons mis du temps à retrouver au prix d'efforts de gestion et de décisions parfois difficiles, mais toujours conduites au nom de l'intérêt général.

Votre équipe municipale

OPPOSITION

Chères Lévoises et Lévois,

Le 22 juillet 2020

A vous tous, nous souhaitons une excellente rentrée dans des conditions les plus normales possibles après une période difficile qui a aussi éloigné vos enfants des structures scolaires.

A Lèves, cette rentrée marque une régression dans les services proposés aux enfants et aux aînés. Ce sont de mauvaises nouvelles qui n'étaient pas annoncées dans le programme de Monsieur le Maire et son équipe.

Tarification et réduction du service de transport des enfants scolarisés à Lèves

Après avoir décidé avec son équipe une nouvelle tarification du transport, Monsieur le Maire en réduit la voilure en supprimant les circuits du midi dès la rentrée, ainsi que les transferts entre l'école maternelle et le stade ou l'école primaire.

Ces mesures ont été élaborées sans consultation des parents, enseignants, agents et élus de la minorité.

Subissant ces nouvelles règles du jeu, les parents qui n'ont pas de véhicule sont contraints de laisser leurs enfants à la cantine.

Abandon du portage des repas aux malades et seniors

Le service de portage des repas est supprimé.

Les bénéficiaires ont dû rechercher d'autres prestataires, avec un coût plus élevé et la perte du lien social établi avec l'agent communal.

Sur le transport et le portage des repas, les usagers, les agents et les élus ont été mis devant le fait accompli.

Pourquoi tant de précipitation ? Ne fallait-il pas attendre de bien mesurer avec les personnes concernées les conséquences de ces décisions pour répondre aux besoins des familles ?

Des engagements de campagne déjà oubliés

6 mois après les élections, où en sommes-nous des 18 grands engagements de Rémi MARTIAL ?

En voici un extrait :

« Relations avec la population : pour des élus proches et à l'écoute des habitants

Vie scolaire et jeunesse : pour une ville amie des familles

Solidarités/Handicap/Santé : pour une ville solidaire et généreuse »

Pour nous contacter :

06 81 40 95 42

demainleves@gmail.com

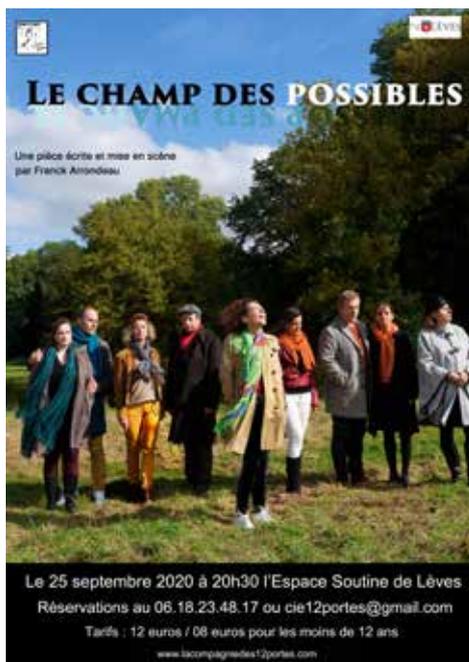
LES ELUS de la minorité

FORUM DES ASSOCIATIONS

DIM 6 SEPTEMBRE
10h - 17h

Complexe sportif
Michel Castaing
(Rue de Josaphat)

VILLE DE LÈVES



SEPTEMBRE

DIMANCHE 06 SEPTEMBRE

Forum des associations
10h - 17h - complexe sportif Michel Castaing
Ouvert à tous dans le respect des règles sanitaires.

**Retrouvez le guide des associations et activités lévoises
2020/2021 distribué avec ce Pied de fée.**

LUNDI 14 SEPTEMBRE

Conseil municipal
20h30 - mairie, salle du Conseil

VENREDI 25 SEPTEMBRE

Théâtre "Le champ des possibles"
par la compagnie des 12 portes
20h30 - Espace Soutine
Tarifs : 12€ / 8€ pour les moins de 12 ans
Contact : 06 18 23 48 17 / cie12portes@gmail.com

SAMEDI 26 SEPTEMBRE

Cérémonie - 90 ans de la catastrophe aérienne de Chavannes
10h - rassemblement devant le Monument
11h - Vernissage de l'exposition sur l'aviation militaire et vin
d'honneur - mairie, salle du Conseil
+ d'infos pages 20 et 21

OCTOBRE

JEUDI 1^{ER} OCTOBRE

Réunion des voisins vigilants
18h - mairie, salle du Conseil

SAMEDI 03 OCTOBRE

Promenons-nous autour du Couason
Organisé par Eure-et-Loir Nature
14h - rendez-vous devant le cimetière
+ d'infos page 22

LUNDI 05 OCTOBRE

Réunion publique sur les finances municipales
18h30 - mairie, salle du Conseil

SAMEDI 17 & DIMANCHE 18 OCTOBRE

Exposition-vente organisée par Lèv'art
Orangerie - 24 rue d'Ouarville
17/10 : 14h - 21h / vernissage à 17h
18/10 : 14h - 18h
Contact : 06 03 70 26 41 / arlletloire@yahoo.fr

SAMEDI 31 & DIMANCHE 1^{ER} NOVEMBRE

Exposition-vente Playmobil par Lèves-toi et marche
Espace Soutine
Tarifs : 2€ / Gratuit pour les moins de 12 ans
Contact : levestoietmarche@hotmail.com

En raison de la crise sanitaire, le pique-nique aux étangs (23/08) et la fête de l'abeille (26/09) sont annulés.

PIED DE FÉE : PETITE HISTOIRE D'UNE GRANDE LÉGENDE



Portrait supposé de la reine Berthe (vers 964 – 1010)

Il était une fois l'histoire d'une jeune princesse, Berthe de Bourgogne, fille de Conrad, roi d'Arles et des deux Bourgognes, et petite-fille par sa mère Mathilde du roi carolingien Louis IV, dit d'Outremer. Dans quelle erreur grossière et outrageante tomberions-nous de confondre notre jeune femme, dont le Pied était si petit et joli, avec Bertrade de Laon, dite « Berthe au Grand Pied » et de plus de deux siècles son aînée.

Ce rappel fort à propos étant établi, nous voilà bien aise de comprendre pourquoi notre magazine de Lèves s'intéresse à notre jeune Berthe. Poursuivons donc. Avant d'épouser en seconde noce le roi franc Robert II le Pieux, déjà marié et qui s'était fort épris d'elle, mais dut attendre que son père Hugues Capet, qui s'opposa à ce mariage bien éloigné des conventions

d'alors, mourut pour pouvoir prendre sa belle en épousailles, Berthe fut l'épouse du comte Eudes Ier de Chartres.

Eudes, puissant seigneur au temps du chef de la dynastie capétienne, qui au-delà de Chartres avait autorité sur de nombreux territoires tels les comtés de Blois et de Tours, attendit sa promise vers l'an de grâce 980 depuis son château comtal situé non loin de la cathédrale de Chartres, dont les murs carolingiens ressemblaient alors fort peu au grandiose édifice que nous connaissons aujourd'hui.

Venant à la rencontre de son futur époux, et selon une légende bien solide qu'il ne nous viendrait ici aucunement l'idée de remettre en cause, Berthe, âgée d'à peine 16 ans, fut accueillie au nord de Chartres par Gaslein de Lèves, dit l'Invincible et par Evrard de Levesville, dit le Hardi, preux chevaliers et fidèles serviteurs d'Eudes de leur état. Reçue entre les deux donjons de ces derniers, à une demi-lieu de la Butte celtique, la jeune fiancée voulut admirer le domaine de son futur époux avant de le rejoindre et d'y laisser une empreinte indélébile à travers son célèbre Escalier.

Voilà alors qu'un drame fut évité de peu, remplacé par un miracle qui traversa ensuite les siècles. Karl du Gondré, pseudonyme de l'Abbé Métais, ancien curé de Lèves et

passionné d'histoire locale, nous le conta ainsi : « Là, elle voulut monter avec leur aide, au sommet d'un énorme rocher pour saluer la demeure de son époux, et contempler les flèches de la cathédrale, le rocher s'enfonça, elle voulut s'enfuir, ne le put, invoqua la Vierge. La pointe du rocher émergeait encore ... délivrée, elle remonta sur sa blanche haquenée, laissant sur le rocher l'empreinte de son pied. »

Peu de temps après son mariage chartrain, qui donna trois enfants, Eudes mourut, puis quelques mois plus tard Hugues Capet. Ce qui laissa ainsi la place libre au deuxième roi franc de la dynastie capétienne. Mais cousins et frappés de consanguinité, Berthe et Robert n'eurent jamais d'enfants. La jeune reine fut alors répudiée, tandis qu'une croyance tenace raconte que Robert fut excommunié par le pape. L'histoire nous dit que Berthe revint ensuite régulièrement contempler l'empreinte de son Pied laissée sur cette pierre située à la lisière de Lèves. Elle y recevait de jeunes femmes qui vinrent lui rendre hommage, dans l'espoir de trouver auprès d'elle un futur époux, ou la force mystérieuse de féconder un futur héritier.

Ainsi, et à tout jamais, fut née la légende du Pied de fée, qu'à la fin du siècle dernier la municipalité prit partie de s'inspirer pour en donner le nom si original du bulletin municipal.

Louis du Marais



Le château comtal de Chartres, où la future reine vint rejoindre Eudes, et où elle finit ses jours. Le château se dressait sur l'actuelle place Billard.



L'Escalier de la reine Berthe, situé rue des Ecuysers à Chartres



La pierre du Pied de fée.

SUIVEZ LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

LE SITE INTERNET SE REFAIT UNE BEAUTÉ

Découvrez une nouvelle interface de votre site **leves.fr**. Plus moderne et plus ludique, vous y trouverez les actualités de la commune, et les informations nécessaires au quotidien.

LA LETTRE D'INFORMATION

INSCRIVEZ-VOUS !

La lettre d'information est envoyée 1 à 2 fois par mois, elle reprend les actualités présentes sur **leves.fr**. Pour la recevoir vous devez vous inscrire via **leves.fr**, ou contacter la mairie en précisant votre adresse mail.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

La ville de Lèves est présente sur Facebook, Twitter et Youtube. Ces réseaux vous permettent de suivre l'actualité et de relayer les événements, les actualités.



VillaVerde
LEVES

**VOTRE JARDINERIE
VILLAVERDE LÈVES
est ouverte
et à votre service
tout l'été 7j/7 !**



JARDINERIE

DÉCORATION

ANIMALERIE

4, rue de l'Ormeteau - 28300 LÈVES

OUVERT 7j/7 Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h15 et de 14h15 à 19h.

Le samedi de 9h30 à 19h non stop. Le dimanche 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30.